

ARRETE MUNICIPAL N°1074



REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1

Vu le code de la route

Vu la demande de la société HYDRAM rue du Faubourg 59320 Rosult qui souhaite effectuer des travaux de branchements d'assainissements rue Jules Guesde 59146 PECQUENCOURT.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux

ARRETE

ARTICLE I :

A compter du lundi 02 août 2021 à 8h00, jusqu'au vendredi 06 août 2021 à 17h00, la circulation sera interdite (Sauf Riverains) rue Jules Guesde.

ARTICLE II :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance.

ARTICLE III :

Les services de police seront chargés chacun en ce qui les concerne de faire respecter le présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 23 juillet 2021

Le Maire,

Joël PIERRACHE

